N°D2026_03_25

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 9 MARS 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04/10/2022, visée en Préfecture le 14/10/2022;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée le 13 février 2026 pour la fourniture et mise en place d'un décanteur-déshuileur sur la déchetterie des Piles sur la commune de Tallard ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société Eynaud TP, 40 route des Essagnières 05000 Gap est apparue comme l'offre économiquement la plus intéressante pour la Collectivité.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adapté pour la fourniture et mise en place d'un décanteur-déshuileur sur la déchetterie des Piles sur la commune de Tallard avec la société Eynaud TP, 40 route des Essagnières 05000 Gap.

Article 2 :

Le contrat est conclu pour une durée de 2 mois à compter de la date de réception de l'AR de notification.
La prévision d'achèvement des travaux est programmée à la date du 24 avril 2026.

Article 3 :

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de **32 702,02 € HT.**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2026, chapitre 23, article 2313, ligne de crédit 91.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du Nettoiement et de la Gestion des Déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 9 mars 2026

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 12 MARS 2026
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_03_25**
Objet :	**DECISION MAPA ACQUISITION ET MISE EN PLACE DECANTEUR DESHUILEUR DECHETTERIE DES PILES**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20260309-D2026_03_25-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260309-D2026_03_25-AI-1-1_0.xml	text/xml	910 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4291.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260309-D2026_03_25-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2026 à 11h48min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2026 à 12h06min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2026 à 12h06min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2026 à 12h06min34s	Reçu par le MI le 2026-03-12